



académies
Caen
Rouen

RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Caen, le 26 novembre 2019

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE
RECTEUR D'ACADÉMIE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

Monsieur le député,

Par votre courrier cité en objet, vous avez alerté le ministre de l'Éducation Nationale sur les dysfonctionnements constatés dans la gestion de l'accompagnement des élèves en situation de handicap au sein de l'académie de Rouen, et plus particulièrement dans la région du Havre.

RECTORAT

Cabinet

Cette année, l'affectation des AESH a connu un réel progrès et a permis l'accompagnement de la quasi-totalité des élèves dès la rentrée.

N/Réf :

Toutefois, les difficultés de rémunération des AESH sont bien entendu très regrettables et j'ai bien conscience des conséquences engendrées par ces difficultés pour ces personnels, parfois en situation fragile.

Téléphone

02 31 30 16 29

Courriel

ce.cabinet@ac-caen.fr

Les services académiques et départementaux se sont pleinement mobilisés pour résoudre ces situations au cas par cas. A ce jour, toutes les situations connues sont traitées. Les acomptes versés à certains agents sont une avance sur salaire et n'ont pas vocation à être remboursés.

168, rue Caponière

BP 46184

14061 Caen Cedex

www.ac.caen.fr

J'ai également demandé que des aides d'urgence soient accordées aux personnes qui les sollicitent.

Enfin, j'ai demandé un audit de l'organisation des services en charge des AESH afin de prendre les mesures correctives qui permettront qu'une telle situation ne se reproduise pas.

Je vous prie d'agréer, monsieur le député, l'expression de toute ma considération.

Christine GAVINI-CHEVET

Monsieur Jean-Paul LECOQ
Député de Seine Maritime
12 Rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE